



## Dysfonctionnements après emménagement dans une location

Par **charlotte72**, le **14/07/2014** à **20:25**

Bonjour,

Nous venons de louer une maison.

Le lendemain de l'état des lieux et de la remise des clés nous avons constaté que presque toute la plomberie était défectueuse.

J'ai directement envoyé un mail aux propriétaires et j'ai essayé de les contacter plusieurs fois mais aucunes réponses

Pas de numéro de téléphone portable pour les joindre.

Quels recours avons nous dans ce genre de situation?

Car on se retrouve avec tous les robinets qui fuient, la chasse d'eau des wc HS, pas d'eau chaude au lavabo de la salle de bain, et encore bien d'autres choses...

Par avance mercu pour votre réponse

Par **janus2fr**, le **15/07/2014** à **08:20**

Bonjour,

Le bailleur vous devait un logement en bon état de réparation. Le problème, ici, est que l'état des lieux ne semble pas mentionner ces problèmes (comment ce fait-il d'ailleurs que vous n'ayez pas remarqué ces problèmes lors de l'état des lieux ?).

Il faut donc, dans un premier temps demander au bailleur que l'état des lieux soit complété comme vous en donne droit le nouvel article 3-2 de la loi 89-462.

Ensuite, ou en parallèle, il faut envoyer une LRAR au bailleur pour qu'il fasse faire les travaux nécessaires (oubliez les mails !).

Attention car normalement, le petit entretien, tel le changement des joints, est à la charge du locataire. Les problèmes n'ayant pas été constatés lors de l'état des lieux, le bailleur peut arguer que c'est à vous de gérer les petites réparations...

Par **charlotte72**, le **17/07/2014** à **06:42**

Bonjour,

Les fuites n'ont pas été déclarées sur l'état des lieux car elles se voyaient plusieurs heures après avoir tiré de l'eau.

Le bailleur a enfin donné des nouvelles et est venu tout réparer.

En revanche lorsqu'il est venu constater les dysfonctionnements il a mentionné le fait d'avoir un jeu de clés de notre logement. En a-t-il le droit?

Par **janus2fr**, le **17/07/2014** à **08:44**

Rien interdit à un bailleur de conserver un jeu de clés. En revanche, il n'a pas le droit de s'en servir pour pénétrer dans le logement sans y avoir été invité par le locataire, ce serait une violation de domicile.

Personnellement, je conseille toujours aux locataires de changer les serrures à leur arrivée, car outre le bailleur, on ignore toujours combien de jeux de clés sont dans la nature...